



**FRIEDRICH
EBERT
STIFTUNG**

**8^{ème} UNIVERSITE D'ÉTE POUR LES SYNDICALISTES DE L'AFRIQUE
CENTRALE**

**" Le rôle des syndicats dans la formulation des politiques publiques"
Yaoundé, Cameroun, 01 -04 Octobre 2012**

**LE ROLE DES SYNDICATS DANS LE PROCESSUS
D'INTEGRATION REGIONALE EN AFRIQUE**

Boèvi Kouglo LAWSON BODY
Economiste, CSI-Afrique
Kouglo.lawson-body@ituc-africa.org
Kouglo.lawson@yahoo.fr

1. Introduction

En Afrique, la question de l'intégration régionale a été et demeure toujours un thème récurrent dans les débats et discussions sur le développement en Afrique. Cet idéal exprimé par les premiers leaders africains au moment des indépendances a été à la base de la création de l'OUA qui fut un pas décisif vers l'unité politique du continent. Le point IV de la conférence constitutive, relatif aux problèmes économiques recommandait la formation d'un comité économique préparatoire chargé d'étudier :

- La possibilité de créer une zone de libre-échange entre les pays africains,
- La restructuration des échanges commerciaux internationaux,
- Les moyens de développer les échanges par l'organisation de foires commerciales et d'expositions africaines et l'octroi de faciliter de transport et de transit,
- La coordination des moyens de transport et la création de compagnies routière, aérienne et maritime,
- La création d'une Union Africaine de Paiement et de compensation,
- La libéralisation progressive des monnaies nationales de toute dépendance non technique vis à vis de l'extérieur et la création zone Monétaire Africaine
- La formation d'un marché commun africain avec la libre circulation des biens des marchandises, des services, des capitaux et es personnes

Ces idéaux de l'intégration ont été réaffirmés à travers le Plan d'action de Lagos, le NEPAD et lors de la création de l'Union Africaine qui a remplacé l'OUA.

Quel bilan pouvons-nous dresser aujourd'hui de cet idéal régional dans le processus de développement de notre continent ? En tant qu'acteurs de développement, comment nous les syndicats apportons notre pierre à la construction et à la consolidation des bases de cette intégration régionale dans nos milieux respectifs ?

Les assises de cette 8^{ème} Université d'Eté de la FES pour les syndicats de l'Afrique Centrale, nous en donnent l'occasion d'en débattre et de mener nos réflexions sur les actions à entreprendre en vue d'apporter nos contributions en tant que syndicats sur l'intégration régionale en Afrique.

Cette communication s'inscrit dans cette logique et tente d'aborder les questions suivantes :

- Les raisons profondes de l'implication des syndicats dans le processus d'intégration régionale,
- L'état de l'intégration régionale en Afrique,
- L'action syndicale en faveur de l'intégration régionale : la vision de la CSI-Afrique,
- Quelles actions pour la consolidation de l'intégration régionale syndicale?

2. Pourquoi les syndicats africains doivent s'impliquer dans le processus d'intégration régionale ?

L'engagement des syndicats dans le processus d'intégration régionale en Afrique est justifié par les principaux motifs ci-après:

- d'abord *l'acuité des problèmes de développement* auxquels font face les populations africaines ;
- ensuite *le rôle moteur de l'intégration régionale dans la lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités* sur le continent ;
- enfin *la nécessité pour les syndicats de contribuer efficacement et durablement au processus de développement* sur le continent par la proposition d'alternatives crédibles porteuses de meilleurs changements pour les populations ;

2.1. Les défis de développement au quotidien des populations africaines

Eu égard aux actions déjà entreprises par les organisations syndicales africaines à l'échelle nationale, régionale ou continentale grâce à leur implication dans les instances de dialogue social, les populations africaines en général et les travailleurs en particuliers restent toujours confrontés à des défis énormes notamment :

- Accélération de la dérèglementation, de la dérégulation, des privatisations d'entreprises et services publics,
- Prééminence de la financiarisation aux dépens des secteurs réels d'activité ;
- Affaiblissement de la fonction de régulation économique et sociale de l'Etat,
- Portée limitée des stratégies et programmes de développement préconisés par les institutions économiques internationales et régionales et leur incohérence avec les stratégies nationales,
- Pillage exacerbé des ressources naturelles du continent couplé avec une continuelle dégradation de l'environnement dans les pays,
- Marginalisation sans cesse croissante des économies africaines dans l'économie mondiale,
- Baisse des investissements dans les services sociaux et publics (santé, éducation, eau, électricité, télécommunication, transport ...) et accès limité à ces services,
- Fragilisation marquée des processus d'industrialisation et d'intégration régionale sur le continent,
- Accélération de l'informalisation des économies africaines et de la précarité des emplois,
- Chômage excessif notamment des jeunes,
- Non-respect des normes internationales de travail et lois sociales, et mise en cause à certains égards des droits humains et syndicaux,
- Mauvaise gouvernance politique et économique couplée avec la corruption,
- Instabilité politique et absence de paix dans certains milieux.

2.2. L'intégration régionale comme moteur des stratégies de développement, de lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités en Afrique

En Afrique, toute l'attention se focalise de plus en plus sur l'intégration régionale en tant que stratégie de réalisation d'une croissance économique durable, vu qu'il existe un consensus sur le fait qu'en mutualisant ses capacités et ses ressources et en mobilisant les énergies, le continent sera à même de surmonter les formidables défis du développement auxquels il est confronté.

L'intégration régionale, demeure un des plus importants objectifs pour le développement du continent africain. En effet, une intégration plus poussée permettra à l'Afrique non seulement de réaliser une croissance économique forte et durable, de réduire la pauvreté, d'assurer une meilleure circulation des biens, des services, des capitaux et de la main-d'œuvre mais également d'améliorer la coordination et l'harmonisation des politiques économiques, le développement des infrastructures et de promouvoir la paix et la sécurité à l'intérieur des régions et entre celles-ci et de garantir des conditions d'emplois décentes pour les populations africaines notamment les jeunes.

L'intégration régionale demeure la stratégie clef qui permettra aux gouvernements africains d'accélérer la transformation de leurs petites économies fragmentées, d'élargir leurs marchés, d'étendre l'espace économique continental et de cueillir les fruits des économies d'échelle, au profit de la production et du commerce, en accroissant ainsi au maximum la prospérité de leurs nations. Lors de la 18^{ème} Conférence des chefs d'État et de gouvernement tenue à Addis-Abeba en janvier 2012, le Sommet de l'Union africaine a décidé d'accélérer la mise en place d'une zone de libre-échange continentale africaine d'ici à la date indicative de 2017 et de mettre en œuvre un vaste plan d'action visant à stimuler le commerce intra-africain.

La problématique de l'intégration a réalisé depuis des percées significatives tant dans la pensée sociale que dans la pratique avec la mise sur pied de dizaines d'organisations sous régionales dont la plupart est confrontée à des crises de croissance et n'arrive pas à jouer pleinement le rôle de vecteurs de développement du continent. Cette problématique demeure au centre des analyses sur le développement en Afrique, quels que soient les acteurs (Etat, société civile, le secteur privée etc.).

L'intérêt réitéré dans l'intégration régionale dans la plupart des débats historiques et plus contemporains appelle toutes les sociétés africaines à travailler conjointement pour venir à bout des contraintes structurelles et autres qui gangrènent leur développement.

Les syndicats comme maillons essentiels de ces chaînes de sociétés ne doivent pas rester en marge de cette sollicitude.

2.3. La nécessité de formulation d'alternatives syndicales crédibles porteuses de changements pour le peuple africain

Pour relever ces différents défis, les syndicats africains doivent mettre en branle toute une dynamique leur permettant de réunir les moyens nécessaires et adéquats pour pouvoir formuler des propositions en vue d'inverser les tendances en cours sur le continent. Au nombre de ces moyens, il y a notamment.

- la disposition de ressources humaines qualifiées et engagées ;
- la mobilisation syndicale sans précédent sur le terrain dans le cadre de l'unité d'action à l'échelle nationale, régionale et continentale (en relation avec la CSI-Afrique) dans les processus de dialogue social ;
- la mise en place d'institutions syndicales sous régionales crédibles, démocratiques et unies (en relation avec la CSI-Afrique), bien organisées et actives dotées d'une capacité d'interpellation des Etats et des institutions régionales CEN-SAD¹, COMESA², CAE³, CEEAC⁴, CEDEAO⁵, IGAD⁶, SADC⁷, UMA⁸).

Au regard des problèmes du contexte politique social, économique et culturel de l'Afrique et vu les nombreux défis de développement auxquels le continent reste confronté, les syndicats africains doivent de ce fait s'impliquer davantage dans les processus de prises de décisions nationales, régionales et continentales et faire des propositions crédibles en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations.

Pour l'efficacité des actions syndicales en faveur de l'intégration régionale, le champ de l'action des syndicats africains devrait non seulement concerner les politiques d'intégration régionale et commerciales mais encore d'autres à savoir :

- Les politiques industrielles;
- Les politiques agricoles;
- Les politiques monétaires;
- Les politiques d'emploi
- Le suivi des politiques des institutions régionales et internationales notamment (l'union Africaine, la BAD, la CEA, la CEDEAO, la CEEAC, la CEMAC, l'UEMOA, le BIT, le FMI, la BM, l'OMC, la CNUCED, etc.);
- Les politiques de transport des personnes, des biens et des capitaux;
- Les politiques sociales;
- Les politiques de protection de l'environnement et celles relatives aux changements climatiques
- La gouvernance sur tous ses plans

¹ Communauté des États sahélo-sahariens

² Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe

³ Communauté d'Afrique de l'Est

⁴ Communauté économique des États de l'Afrique centrale

⁵ Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

⁶ Autorité intergouvernementale pour le développement

⁷ Communauté de développement de l'Afrique australe

⁸ Union du Maghreb Arabe

Ils doivent dans leurs différentes actions tenir résolument compte de tous les défis précédemment cités dans leur vision prospective afin de peser de manière significative dans les processus de dialogue social, pour que des solutions durables soient trouvées aux problèmes et préoccupations des travailleurs.

A ce titre, les expériences des actions des syndicats en Afrique de l'Est et Australe sont très édifiantes. En effet, l'**EATUC** (*East African Trade Union Confederation*) comme organisation régionale des syndicats d'Afrique de l'Est et la **SATUCC** (*Southern Africa Trade Union Coordination Council*), celle des syndicats de l'Afrique Australe constituent des structures de lobbying très dynamique dans ces sous régionaux. Elles influencent l'action syndicale en matière de politique économique et sociale dans les espaces de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe. Elles constituent dès lors des forces de propositions très actives et sont des interlocuteurs incontournables en matière de dialogue sociale au niveau de ces régions. Elles discutent en Afrique de l'Est par exemple avec la CAE et en Afrique Australe avec la SADC par exemple. L'EATUC a contribué à la mise en place au sein de la CAE, d'une législation sur le travail pour ses 5 pays membres (Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda, Tanzanie)

Elles sont invitées comme représentants régionaux des syndicats aux consultations organisées par le BIT, le FMI, la Banque Mondiale, les institutions des Nations Unies (PNUD et autres). Comme organisations syndicales sous régionales, elles sont très actives auprès de la CSI-Afrique et de la CSI et sont parties prenantes des activités de la CSI-Afrique. Lors des rencontres et forums de la CSI-Afrique, elles sont des représentants et des coordinateurs des affiliées de la CSI-Afrique.

Elles sont aussi des forces de mobilisation de ressources auprès des partenaires syndicaux de la CSI. Elles jouent un rôle très important dans l'organisation et la mobilisation de l'expertise syndicale des affiliés de la CSI-Afrique.

L'EATUC et la SATUCC sont également parties prenantes du réseau de recherche ALRN (African Labour Research Network) par la participation active des premiers dirigeants et de certains chercheurs qui sont membres de ce réseau. Ces dernières années, l'ALRN et la CSI-Afrique dans le cadre de leurs activités ont pu réaliser et publier trois études d'envergure pour le mouvement syndical africain.

- La première étude publiée en 2009 sur le thème « *Les investissements chinois en Afrique, le point de vue des syndicats* », a couvert 10 pays : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Ghana, Kenya, Malawi, Namibie, Nigéria, Zambie et Zimbabwe.
- La seconde étude publiée en 2011 a traité du thème « *Le statut des femmes dans les syndicats en Afrique* » et a concerné 8 pays : Afrique du Sud, Botswana, Ghana, Kenya, Malawi, Namibie, Zambie et Zimbabwe.
- La troisième étude publiée en 2012, portant sur le thème « *La protection sociale en Afrique* » a couvert 11 pays : Afrique du Sud, Bénin, Botswana, Ghana, Kenya, Malawi, Namibie, Nigéria, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

Dans le cadre des négociations des APE et dans le cadre des stratégies de développement en Afrique de l'Est et Australe, EATUC et SATUCC ont activement participé aux consultations dans le cadre du dialogue social sur le plan régional. Elles publient fréquemment leurs prises de positions et des études sur les questions touchant aux préoccupations et problèmes des travailleurs de l'Afrique de l'Est et Australe.

Qui plus est, en Afrique Australe, la SATUCC est reconnue comme une force agissante car elle s'est dotée d'une plate-forme dénommée ANSA (*Alternatives to Neo-Liberalism in Southern Africa*), Alternatives au Néolibéralisme en Afrique Australe qui propose un programme de développement en faveur des peuples. L'ANSA est aujourd'hui reconnu comme un document de référence pour le mouvement syndical africain et est diffusé largement au sein du mouvement syndical en Afrique et dans le monde.

3. Etat de l'intégration régionale en Afrique

Tel est depuis 2004, le titre d'une publication commune de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), de la Commission de l'Union africaine (CUA) et de la Banque africaine de développement (BAD), qui tente de donner un aperçu général du processus d'intégration régionale sur le continent. La 5^e série de cette publication sur le thème « *Vers une zone de libre-échange continentale africaine* » vient d'être lancée en juin 2012.

- Le premier rapport, publié en mai 2004, contenait une évaluation de l'état de l'intégration en Afrique. D'après ce rapport, la relance du processus d'intégration régionale sur des bases plus solides exige des efforts renouvelés pour mettre en œuvre les réformes des politiques et des institutions, et appliquer les mesures sectorielles.
- Le deuxième, publié en 2006 traitait de la rationalisation des nombreux groupes d'intégration régionale et de l'appartenance multiple de leurs membres à des Communautés Economiques Régionales.
- Le troisième rapport publié en 2008, portait sur une évaluation des progrès accomplis par les États membres dans le domaine de l'intégration monétaire et financière, à la lumière des programmes de leurs Communautés Economiques Régionales respectives. Il avait pour but d'aider à accélérer la réalisation des objectifs d'intégration monétaire et financière et par là, de promouvoir également le commerce et les investissements, de stimuler la croissance économique.
- le quatrième rapport édité en mai 2010, sous le titre « *Développer le commerce intra-africain* », recense les réalisations et les défis et propose des solutions pour à une analyse minutieuse et une évaluation détaillée des progrès accomplis par l'Afrique dans l'intégration de la région en vue d'accélérer la réalisation des objectifs fixés.
- le cinquième rapport édité en juin 2012, sous le titre « *Vers une zone de libre-échange continentale africaine* ». souligne l'intérêt marqué par les responsables africains pour l'élargissement de la zone de libre-échange continentale. L'intensification de l'intégration de l'Afrique devra aller au-delà de l'harmonisation de la composition et des politiques des CER. Les pays africains sont convenus d'un Programme minimum d'intégration (PMI) qui comprend les activités, projets et programmes que les CER ont choisi d'accélérer et de mener à terme dans le cadre de ce processus.

Les syndicats sont invités à s'informer davantage sur ces différents rapports ainsi que d'autres dans l'optique du renforcement de leurs capacités sur la question.

4. L'action syndicale en faveur de l'intégration régionale : la vision de la CSI-Afrique.

Depuis sa création, les questions d'intégration régionale font parties des préoccupations de la CSI-Afrique pour les populations du continent. Un tel engagement a été réitéré lors de son dernier congrès à travers sa résolution sur l'intégration régionale en Afrique et également par le biais du plan d'action stratégique issue de ce congrès qui consacre deux de ses axes prioritaires à cette question.

Aujourd'hui, le contexte de l'intégration en Afrique est marqué par le processus de mondialisation et de marginalisation progressive du continent. Cependant l'intégration apparaît comme une solution porteuse d'espoir pour propulser l'Afrique dans l'économie globalisée et lui permettre de renforcer sa position sur le plan des échanges internationaux. L'intégration suppose la convergence et la prise en compte des intérêts et des perceptions des différents acteurs, mais aussi elle doit être ancrée sur un socle socio-économique et culturel endogène, l'extérieur ne constituant qu'un appoint et non un déterminant. Dès lors, l'intégration ne saurait être pensée en terme simple d'abolition des frontières nationales ou encore l'Afrique ne saurait se réduire en appendice du marché mondial.

Le processus d'intégration régionale vise plutôt la construction d'une communauté d'intérêts. Il doit faciliter la promotion d'une agriculture capable de satisfaire les besoins élémentaires et de dégager un surplus sans oublier la création d'une industrie de base, d'une technologie et d'infrastructures de communication qui n'auraient pas été possibles au niveau d'Etats nationaux isolés du fait de leurs faibles ressources financières et de leur insolvabilité. D'où l'intérêt de s'interroger sur le « *pour qui* », le « *pourquoi* » et le « *comment* » de l'intégration régionale.

Si l'intégration régionale semble avoir réalisé des percées significatives tant dans la pensée sociale que dans la pratique avec la mise sur pied d'organisations sous régionales et l'émergence de dynamiques portées par la société et le secteur privé marquées par :

- la communauté de langues et de culture, des marchés transfrontaliers dynamiques ;
- l'existence de ressources partagées (fleuves, interconnexion de réseau électrique, voies de communication etc.) avec comme effet l'exigence de cadres de concertation et de co-gestion ;
- l'existence de pôles naturels de division régionale du travail qui restent à valoriser
- l'existence d'organisations communautaires opérationnelles (CEDEAO, SADC, CEEAC...)
- l'émergence d'une culture de réseautage au sein des filières (Colas, Sel, Céréales, bétail ...) avec comme effet la mobilité des personnes et le brassage, RESAO (Réseau des opérateurs économiques d'Afrique de l'Ouest) ROPA (Réseau des organisations paysannes de l'Afrique de l'Ouest), et réseaux des syndicats, des journalistes, des étudiants, etc....
- l'émergence d'organisations et d'associations nationales de promotion de l'intégration africaine

Il n'en demeure pas moins vrai que le processus de construction de l'intégration soulève un certain nombre d'enjeux qui correspondent à des défis :

- L'unification et élargissement des marchés
- La libre circulation des personnes et des biens
- La gestion des crises et construction de la paix ce qui pose le problème de la sécurité régionale
- La prolifération des entités régionales et l'absence de cohérence
- La mobilisation des ressources
- La gouvernance des Etats
- Le renforcement des acteurs régionaux

Cependant, de nombreuses difficultés subsistent constituent des entraves à la mise en place d'entités régionales fortes, viables, véritables catalyseurs du développement en Afrique. Il s'agit de :

- La forte dépendance économique des pays
- L'existence d'un égoïsme national qui est un frein à l'application des décisions communautaires
- l'implication insuffisante des acteurs de la société civile et du secteur privé dans la définition des mécanismes institutionnels d'intégration ce qui a comme conséquence un décalage entre les décisions politiques d'intégration et les réalités vécues par les populations
- Manque d'informations des populations sur les politiques d'intégration
- Non harmonisation des législations héritées des systèmes coloniaux différents
- Le non préparation des agents de l'administration dans l'application des politiques communautaires
- Les différences de perception sur l'intégration
- Les conflits ethniques, les conflits liés à la gestion des ressources partagées

Face à ces enjeux, défis et difficultés, la CSI-Afrique, ses organisations affiliées et les organisations syndicales régionales ont un rôle important et décisif à jouer pour la mobilisation des travailleurs sur le continent. Cette ne serait-êtr possible sans une vision de l'institution syndicale continentale pour la promotion du développement en Afrique.

4.1. Le contenu de la vision de la CSI-Afrique

Face à l'échec des politiques de développement implémentées sur le continent, il y a nécessité de repenser la stratégie de développement en faveur du continent.

La CSI-Afrique s'est engagée depuis juillet 2010 dans une vision à travers la préparation d'un document sur un nouveau modèle de croissance et de développement pour l'Afrique. Son dernier congrès sur le thème «Renouveler le Mouvement Syndical Africain pour l'Emancipation Africaine» vient une fois encore consolider cette vision.

Ce document, conçu autour de cinq principaux axes, sera une contribution aux débats sur les questions de développement et un important outil de travail à la disposition du mouvement syndical africain.

Les cinq axes de ce document sont ainsi libellés :

- **1. Les problèmes majeurs des politiques économiques néolibérales en cours en Afrique**
 - *Quels sont les problèmes actuels ?*
 - *Comment les surmonter ?*

- **2. La mesure la performance économique et le progrès social**
 - *Quel bilan faut-il dresser de la performance économique et du progrès social sur le continent ?*
 - *Que faut-il faire pour améliorer cette situation?*

- **3. Un modèle de croissance et de développement durable**
 - *Quel rôle revient à l'Etat dans ce processus?*
 - *Quelles politiques initier pour soutenir la croissance et le développement sur le continent en termes:*
 - *d'industrialisation,*
 - *de transformation sectorielle,*
 - *de création d'infrastructures (routes, rails, transports, énergie, télécommunications...)*
 - *de promotion du commerce et de l'intégration régionale,*
 - *de promotion d'emplois décents?*

- **4. Un marché du travail juste et inclusif en faveur du travail décent**
 - *Quelles politiques initier pour faire du travail décent une réalité pour les populations africaines?*

- **5. Le financement du développement en Afrique**
 - *Que faire face à la multiplicité des monnaies africaine : nécessité d'une monnaie africaine ?*
 - *Quelles options ou formes de financement faut-il recourir pour le développement du continent ?*

4.2. Les exigences et la concrétisation de cette vision

Plusieurs conditions sont nécessaires pour des changements et la consolidation des fondements d'un véritable progrès des peuples africains.

Les éléments d'une plate-forme de changement comprennent:

- L'institution des droits démocratiques,
- La consolidation de la gouvernance sous toutes ses formes.

L'Union Africaine doit être reconstruite. Les Etats africains ont fait cavaliers seul en matière de relations internationales en tant qu'Etats individuels souverains. Mais encore faut-il se demander s'ils sont vraiment souverains.

Quelques orientations stratégiques

Le chantier pour le développement du continent appelle à l'éveil, à la mobilisation de toutes les forces vives de la société africaine pour opérer des changements tangibles au niveau de la gouvernance économique et sociale pour le mieux-être de nous tous.

Les syndicats africains comme maillon essentiel de la chaîne de société, ont une lourde responsabilité pour la réussite de ce chantier.

A cet effet, les syndicats africains doivent mettre en place un certain nombre de préalables:

Au niveau de la CSI-Afrique

La CSI-Afrique comme chef de file du mouvement syndical sur le continent avec l'appui de ses partenaires devra continuer à mobiliser les ressources humaines, matérielles et financières ainsi que l'expertise technique nécessaires à la réussite de ce vaste chantier.

Elle devra consolider en son sein le dispositif technique permettant d'assurer le suivi des actions et activités au niveau de ses organisations affiliées en lien avec ses orientations, sa vision et l'action des organisations syndicales régionales.

Au niveau des organisations syndicales régionales

Il doit y avoir :

- la mobilisation et l'organisation des centrales syndicales dans l'optique de l'unité d'action syndicale pour permettre une participation active des acteurs syndicaux dans les débats et consultations relatifs aux questions de développement et de promotion de l'intégration régionale ;
- la mise en place d'entités syndicales crédibles et agissantes comme des forces de propositions et porteurs d'alternatives. Ces entités doivent être dotées de structures opérationnelles avec des experts et des équipes de chercheurs qualifiés.

Au niveau des organisations affiliées

Il doit y avoir :

- la mise en synergie des actions par la promotion de l'unité d'action syndicale pour renforcer la participation et l'efficacité des propositions syndicales dans les débats sur les stratégies de développement au niveau national et régional;
- la mise en place des structures syndicales fortes et démocratiques avec des équipes de recherche opérationnelles sur les questions de développement;
- l'implication des jeunes dans les structures organisationnelles et décisionnelles afin de tirer profit de leur potentialités et d'assurer la relève du mouvement;

- la mise sur pied des équipes syndicales chargées de la coordination des actions sur les politiques de développement;
- la valorisation de la femme et la promotion de l'équité en vue de réduire les disparités.

Pour bien mener leurs actions, les syndicats doivent :

- Consulter les informations et données disponibles auprès des services techniques des pays sur:
 - L'évolution de l'économie nationale (les comptes nationaux)
 - La démographie (documents sur le recensement de la population)
 - L'emploi et le chômage (statistiques sur l'emploi)
 - L'évolution de l'économie informelle (statistiques sur l'évolution de l'économie)
 - L'évolution de l'Agriculture (statistiques agricoles)
 - Le développement des infrastructures (Santé, Education, Transport, Télécommunications);
 - Les statistiques sur la santé, l'éducation, le transport les télécommunications...
- Etre des forces de propositions des instances de dialogue social sur les questions de politique économique et sociale, notamment, le suivi des DSRP, des OMD, des accords commerciaux, des questions d'intégration régionale, des politiques de santé de l'éducation, d'emploi, etc...

5. Conclusion: Quelles actions pour la consolidation de l'intégration régionale syndicale?

Avec leurs engagements dans la construction des nations en Afrique, les syndicats se sont imposés sur le continent comme des forces de transformations sociales et des partenaires institutionnellement reconnus. Comme tels, les syndicats sont appelés à développer des alternatives en matière des politiques de développement pour consolider leur place dans les sociétés civiles qui sont de plus en plus appelées à jouer un rôle important dans la mise en place effective des espaces démocratiques africains.

Dans ce nouveau contexte, il apparaît que le pouvoir du syndicalisme ne doit pas consister uniquement dans sa position stratégique sur le lieu de travail et dans sa capacité de mobilisation et d'organisation. Mais il doit aussi résider dans la capacité des syndicats à générer des idées nouvelles pour soutenir de nouveaux modèles de développement alternatifs au libéralisme avec l'intégration régionale comme vecteur important, et susceptibles de conduire à un ordre nouveau dans l'intérêt des travailleurs.

Aujourd'hui, la CSI-Afrique est consciente de l'importance de la défense et de la promotion des principes et des valeurs de l'intégration régionale. Il n'en saurait autrement car historiquement les syndicats ont toujours défendue ces valeurs et principes. En outre le nouveau syndicalisme dont elle se réclame repose sur l'idée de regroupement et de la globalisation de la solidarité mais dans la diversité compte tenu des spécificités de chaque entité continentale.

Néanmoins sur le continent, la CSI-Afrique a la grande responsabilité de renforcer l'intégration régionale syndicale. Pour ce faire, elle devra mener des actions appropriées au niveau des espaces régionaux du continent pour rendre effectifs les axes prioritaires de sa vision grâce à la forte implication de ses affiliés au sein des organisations syndicales régionales.

Au niveau de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe où il existe déjà des structures syndicales régionales organisées et opérationnelles, la CSI-Afrique devra intensifier et poursuivre ses relations de travail et de coopération.

Au niveau des régions de l'Afrique du Nord, de l'Afrique Centrale et de l'Afrique de l'ouest où les entités syndicales régionales sont mal structurées, la CSI-Afrique devra prendre des initiatives pour les redynamiser en œuvrant à la mise place de cadres institutionnels et opérationnels grâce à des programmes de renforcement des capacités. A cet égard, la volonté politique des leaders syndicaux et l'engagement de tous les acteurs syndicaux pour l'unité d'action syndicale restent déterminants pour lutter contre les maux (émiettement et prolifération des centrales syndicales) qui minent le mouvement syndical dans ces espaces notamment en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale où ils ont atteint leur paroxysme.

Pour concrétiser toutes ces objectifs, la CSI-Afrique doit nouer des alliances avec des acteurs de la société autour de différents chantiers ou pistes d'actions. Parmi ceux-ci, on peut citer notamment :

- La vulgarisation des politiques d'intégration. Ce qui suppose l'interpellation des CER (communautés économiques régionales) pour la prise en compte de la dimension diffusion et vulgarisation des documents en direction des populations, et dans les langues nationales,
- L'identification et l'occupation des espaces créés par les CER. Au cas où ils n'existeraient pas les susciter,
- La création avec d'autres acteurs de structures de veille et de surveillance pour le suivi, l'évaluation des politiques sectorielles mises au niveau des CER et en vue de formulation d'alternatives en cas de besoin.

Ces actions ne pourront pas être effectives sans :

- la sensibilisation,
- le renforcement des capacités des acteurs,
- l'information et la formation,
- la recherche,
- les actions de lobbying et de plaidoyer sur le terrain.